



Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20190909-S3_03_PJ2-DE
Reçu le 10/09/2019



Marseille, le - 8 AVR. 2019

Le Maire
Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat

En Sc2 U91041 00292

Madame Anne-Marie d'ESTIENNE d'ORVES
Présidente
Ecole Supérieure d'Art et de Design
Marseille-Méditerranée
184, avenue de Luminy
CS 709 12
13288 MARSEILLE Cedex 9

Madame la Présidente,

Vous avez porté, dès son origine, le projet de transformation de l'Ecole municipale des beaux-arts en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), effectif depuis le 1er janvier 2012.

Après sept années d'existence, ce modèle a montré sa pertinence. Le statut juridique de l'établissement offre un système de gouvernance clair et efficace. Il permet la mise en place d'un mode de gestion à la fois sécurisé et souple. Il favorise le développement grâce à l'autonomie et la réactivité qu'il confère à l'établissement.

La réussite de cette expérience me conduit à souhaiter m'appuyer sur l'EPCC pour proposer aux marseillais une offre publique renforcée en matière d'enseignement artistique. Cette offre pourrait se déployer de l'initial jusqu'au supérieur et couvrir plusieurs champs artistiques : arts plastiques, musique, théâtre, danse, etc.

Dans cette perspective, je vous demande de bien vouloir étudier les conditions de rattachement à l'EPCC que vous présidez, du Conservatoire de Marseille actuellement sous statut de régie municipale.

Cette opération, en tout point similaire à celle qui fut conduite en 2011 pour l'Ecole d'Art municipale, ne devrait poser aucune difficulté juridique ou technique particulière. J'ai demandé sur ce point aux services de la Ville concernés (DAC, DGARH, DGAFMG, DEPPGE) de traiter ce dossier en priorité, et de veiller à ce qu'il soit porté auprès des organisations syndicales et du personnel.

Cette transformation requiert par ailleurs de travailler en étroite collaboration avec les services de l'Etat pour ce qui concerne le projet pédagogique et l'obtention des habilitations nécessaires. J'ai donc écrit au Ministre de la Culture et au Préfet afin de solliciter leur coopération pleine et entière ainsi que celle de leurs services.

Je sais l'intérêt que vous portez à cet ambitieux projet et vous remercie de l'implication toute particulière que vous consacrerez à sa concrétisation. Je souhaite en effet que ce changement de statut pour le Conservatoire puisse être effectif au 1er janvier 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

et de plus en plus.



Jean-Claude GAUDIN